

ARRÊTÉ MUNICIPAL

En agglomération GRAND RUE

Le Maire de la Commune d'Orgueil,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie-signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la demande en date du 22 novembre 2024 de l'entreprise SOLUTIONS30

Considérant les travaux de reprise et remplacement d'un cadre et tampon télécom HS sous chaussée.

ARRÊTE

ARTICLE 1. La circulation des véhicules de toutes catégories sera alternée par feu tricolore, du **09 Décembre 2024 au 23 Décembre 2024**,

ARTICLE 2. Pendant cette période, la vitesse sera limitée à 30km/h, une largeur de voie de circulation, la circulation alternée par feu tricolore sera mise en place par l'entreprise SOLUTIONS30.

ARTICLE 3 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier ;

ARTICLE 4 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

La mise en place et la maintenance de la signalisation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune d'Orgueil ;

ARTICLE 7 : Conformément à l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV 31000 Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ;

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le commandant de gendarmerie de Grisolles
- Monsieur le directeur des transports scolaire
- Monsieur le Directeur départemental des Postes
- Monsieur de Directeur des services d'Incendie et de Secours
- Subdivision départementale de Montauban
- L'entreprise SOLUTION30



Fait à Orgueil, le 28/11/2024

Le Maire

Willy AUTHESSERRE





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : SOLUTIONS30 Représenté par : MAUSSERVEY STEPHANE

Adresse Numéro : 35 Extension : Nom de la voie : BD SAINT ASSISCLE

Code postal 66000 Localité : PERPIGNAN Pays : FRANCE

Téléphone 0661503162 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : arrete-pv.gc@solutions30.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ORANGE - MME BONICEL Prénom :

Adresse Numéro : 685 Extension : Nom de la voie : RUE DE LA VIEILLE POSTE

Code postal 34000 Localité : Montpellier Pays : France

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : supervisorcabluoc.zone4@orange.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 930 Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : d930

Code postal 82370 Localité : ORGEUIL

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : travaux d'entretien

Description des travaux : REPRISE REMplacement D'UN CADRE ET TAMpon TELECOM HS SOUS CHAUSSEE

Date prévue de début des travaux : 09 12 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 015

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 015 Date de début de réglementation 09 12 2024

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores

Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)

Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :**Circuler**Véhicules légers
poids lourds **Stationner**véhicules légers
poids lourds **Dépasser**véhicules légers
poids lourds Vitesse limitée à : 30 km/hItinéraire de déviation (*à préciser par sens*) :**Autres prescriptions :****INTERDICTION DE STATIONNER EN FACE ET AU DROIT DES TRAVAUX + OCCUPATION CHAUSSEE ET ACCOTEMENT****+ MISE EN PLACE D'UNE CIRCULATION ALTERNEE PAR FEUX****La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies Fait à : ... Le : 22 11 20 24

Nom : MAUSERVEY Prénom : STEPHANE Qualité : CONDUCTEUR TRAVAUX